
La constitution de bibliothèques numériques patrimoniales : et après ?

Matthieu Bonicel*†¹

¹Bibliothèque Nationale de France (BNF) – BNF – France

Résumé

Aujourd'hui, on peut considérer que la constitution de corpus en mode image de documents numériques conservés dans les bibliothèques patrimoniales a atteint un seuil critique. Il faut désormais s'interroger sur l'organisation de ces grandes masses documentaires et sur la façon de les rendre interopérable avec les travaux réalisés par les institutions de recherche. C'est l'objet de projets récents réalisés par le département des Manuscrits de la BNF et ses partenaires nationaux et internationaux.

*Intervenant

†Auteur correspondant: matthieu.bonicel@bnf.fr